



Financement Accord D Desjardins

GUIDE DES NOTES LÉGALES

Table des matières

Explication des exigences	2
Financement à paiement reporté (FPR)	3
Financement à versements égaux (FRE) – sans intérêt	4
Financement à versements égaux (FRE) – avec intérêt	5
Financement à versements égaux reportés (FPR)	6
Financement d'achats multiples à versements égaux reportés (FPR)	7

Utilisation des notes et limitation de responsabilité

Lorsque vous choisissez de divulguer les modalités du financement que vous offrez par l'entremise du Service de financement Accord D, vous devez vous assurer d'inclure la note légale requise et de respecter l'ensemble de la réglementation applicable. Les notes légales suivantes visent exclusivement à répondre aux exigences de l'article 85 *du Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur*, en plus de préciser que le financement est conditionnel à l'approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Il vous revient de déterminer si votre publicité entraîne, ou non, l'application de cet article. Ces notes sont prévues seulement pour les commerçants qui offrent le financement Accord D et qui n'offrent pas à leurs clients de cartes privatives portant leur nom.

Vous demeurez le seul responsable de la légalité du contenu de toute publicité. La Fédération des caisses Desjardins du Québec n'assume aucune responsabilité à cet égard. Cela signifie notamment que les particularités qui vous sont propres ou qui sont propres à votre publicité doivent être incluses par vous et faire l'objet des modifications requises. Vous devez respecter toute limitation de législative et réglementaire qui rendrait l'usage de ces notes inapproprié dans le contexte de vos annonces. Il vous revient de procéder à toutes les adaptations nécessaires et de faire tous les ajouts requis, en vue de vous confirmer à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires applicables. Nous vous invitons à consulter votre conseiller juridique.

Financement à paiement reporté (FPR)

Le consommateur achète maintenant et paie plus tard sans intérêt tout au long de la période de report (Financement du type « Payez plus tard »).

Note légale

Sous réserve de l'approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« Desjardins »). Tous les taux d'intérêt annuels indiqués sont sujets à changement. L'offre « Payez plus tard » permet de rembourser, par l'entremise d'une carte de crédit émise par Desjardins (« la carte »), un achat à paiement reporté qui est sans intérêts pendant la période déterminée lors de l'achat. Si cet achat est non payé en entier à échéance, un taux d'intérêt annuel d'au plus 21,9 % s'y applique et celui-ci est converti au mode de remboursement d'un achat par versements égaux et consécutifs exigible en 12 mensualités égales si le solde converti est inférieur à 1 000 \$, en 24 mensualités égales si le solde converti est égal ou supérieur à 1 000 \$ et inférieur à 3 000 \$, et en 36 mensualités égales si le solde converti est égal ou supérieur à 3 000 \$.

Le taux d'intérêt annuel de la carte est d'au plus 19,9 %. Le délai de grâce de la carte est de 21 jours sans intérêts, à partir de la mise à la poste du relevé mensuel ou de sa mise en disponibilité en format électronique, pour acquitter le solde total du relevé sans être obligé de payer des frais de crédit, sauf sur les avances d'argent et les chèques. Le paiement minimum de la carte est constitué de 2 % ou 5 % (selon la carte utilisée) du total : du solde indiqué sur le relevé de la période précédente, des frais de crédit applicables aux achats et mensualités impayés à l'échéance de cette période, des achats courants, avances d'argent et chèques de la période visée par le relevé et des frais de crédit sur les avances d'argent et les chèques; auquel s'ajoutent : la ou les mensualités de la période visée par le relevé, le montant des achats à paiement reporté exigible à la date du relevé, tout montant en souffrance et toute autre somme prévue par le contrat de la carte. Carte de crédit disponible sans frais d'adhésion et de renouvellement. Détails en magasin. Information en vigueur en date du [jour/mois/année](#).

Exemples des frais de crédit

Taux d'intérêt annuel	Coût annuel		Coût pour une période de 30 jours	
	Solde quotidien moyen		Solde quotidien moyen	
100 \$	500 \$	100 \$	500 \$	
19,9 %	19,90 \$	99,50 \$	1,64 \$	8,18 \$
21,9 %	21,90 \$	109,50 \$	1,80 \$	9,00 \$

Le taux d'intérêt annuel peut être applicable à un achat courant, un achat par versement égaux, un achat à paiement reporté, un achat par versements égaux reportés ou des achats multiples par versements égaux.

Financement à versements égaux sans intérêt (FRE)

Le consommateur achète maintenant et paie par versements égaux sans intérêt.

Note légale

Sous réserve de l'approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« Desjardins »). Tous les taux d'intérêt annuels indiqués sont sujets à changement. L'offre « Paiements mensuels égaux, sans intérêt » permet de rembourser, par l'entremise d'une carte de crédit émise par Desjardins (« la carte »), un achat par versements égaux et consécutifs exigibles en mensualités égales sans intérêt. Les mensualités égales sont incluses dans le paiement minimum dû de la carte de crédit. Si le paiement minimum dû n'est pas acquitté à échéance, un taux d'intérêt annuel d'au plus 19,9 % s'applique à la mensualité égale impayée.

Le délai de grâce de la carte est de 21 jours sans intérêts, à partir de la mise à la poste du relevé mensuel ou de sa mise en disponibilité en format électronique, pour acquitter le solde total du relevé sans être obligé de payer des frais de crédit, sauf sur les avances d'argent et les chèques. Le paiement minimum de la carte est constitué de 2 % ou 5 % (selon la carte choisie) du total : du solde indiqué sur le relevé de la période précédente, des frais de crédit applicables aux achats et mensualités impayés à l'échéance de cette période, des achats courants, avances d'argent et chèques de la période visée par le relevé et des frais de crédit sur les avances d'argent et les chèques; auquel s'ajoutent : la ou les mensualités de la période visée par le relevé, le montant des achats à paiement reporté exigible à la date du relevé, tout montant en souffrance et toute autre somme prévue par le contrat de la carte. Carte de crédit disponible sans frais d'adhésion et de renouvellement. Détails en magasin. Information en vigueur en date du **jour/mois/année**.

Exemples des frais de crédit

	Coût annuel		Coût pour une période de 30 jours	
Taux d'intérêt annuel	Solde quotidien moyen		Solde quotidien moyen	
	100 \$	500 \$	100 \$	500 \$
19,9 %	19,90 \$	99,50 \$	1,64 \$	8,18 \$

Le taux d'intérêt annuel peut être applicable à un achat courant, un achat par versement égaux, un achat à paiement reporté, un achat par versements égaux reportés ou des achats multiples par versements égaux.

Financement à versements égaux avec intérêt (FRE)

Le consommateur achète maintenant et paie par versements égaux avec intérêt.

Note légale

Sous réserve de l'approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« Desjardins »). Tous les taux d'intérêt annuels indiqués sont sujets à changement. L'offre « Paiements mensuels égaux » permet de rembourser, par l'entremise d'une carte de crédit émise par Desjardins (« la carte »), un achat par versements égaux et consécutifs exigibles en mensualités égales. Le taux d'intérêt annuel déterminé lors de l'achat, et ne dépassant 19,9 %, s'applique à un tel achat. Les mensualités égales sont incluses dans le paiement minimum dû de la carte de crédit. Si le paiement minimum dû n'est pas acquitté à échéance, un taux d'intérêt annuel d'au plus 19,9 % s'applique à la mensualité égale impayée.

Le délai de grâce de la carte est de 21 jours sans intérêts, à partir de la mise à la poste du relevé ou de sa mise en disponibilité en format électronique, pour acquitter le solde total du relevé sans être obligé de payer des frais de crédit additionnels, sauf sur les avances d'argent et les chèques. Le paiement minimum de la carte est constitué de 2 % ou 5 % (selon le carte choisie) du total : du solde indiqué sur le relevé de la période précédente, des frais de crédit applicables aux achats et mensualités impayés à l'échéance de cette période, des achats courants, avances d'argent et chèques de la période visée par le relevé et des frais de crédit sur les avances d'argent et les chèques; auquel s'ajoutent : la ou les mensualités de la période visée par le relevé, le montant des achats à paiement reporté exigible à la date du relevé, tout montant en souffrance et toute autre somme prévue par le contrat de la carte de crédit. Carte de crédit disponible sans frais d'adhésion et de renouvellement. Détails en magasin. Information en vigueur en date du [jour/mois/année](#).

Exemples des frais de crédit

Taux d'intérêt annuel	Coût annuel		Coût pour une période de 30 jours	
	Solde quotidien moyen		Solde quotidien moyen	
	100 \$	500 \$	100 \$	500 \$
19,9 %	19,90 \$	99,50 \$	1,64 \$	8,18 \$

Le taux d'intérêt annuel peut être applicable à un achat courant, un achat par versement égaux, un achat à paiement reporté, un achat par versements égaux reportés ou des achats multiples par versements égaux.

Financement à versements égaux reportés (FPR)

Le consommateur achète maintenant et paie par versements égaux après une période de report

Note légale

Sous réserve de l'approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« Desjardins »). Tous les taux d'intérêt annuels indiqués sont sujets à changement. L'offre « Achat par versements égaux reportés » permet de rembourser, par l'entremise d'une carte de crédit émise par Desjardins (« la carte »), un achat qui est sans intérêts pendant la période de report déterminée lors de l'achat et qui, à l'échéance de la période de report, devient remboursable au moyen de versements égaux et consécutifs exigibles en mensualités égales déterminées lors de l'achat. Le taux d'intérêt annuel déterminé lors de l'achat et ne dépassant pas 19,9 % s'applique à l'échéance de la période de report. Les mensualités égales sont incluses dans le paiement minimum dû de la carte. Si le paiement minimum dû n'est pas acquitté à échéance un taux d'intérêt annuel d'au plus 19,9 %, s'applique à la mensualité égale impayée.

Le délai de grâce de la carte est de 21 jours sans intérêts, à partir de la mise à la poste du relevé mensuel ou de sa mise en disponibilité en format électronique, pour acquitter le solde total du relevé sans être obligé de payer des frais de crédit, sauf sur les avances d'argent et les chèques. Le paiement minimum de la carte est constitué de 2 % ou 5 % (selon la carte) du total : du solde indiqué sur le relevé de la période précédente, des frais de crédit applicables aux achats et mensualités impayés à l'échéance de cette période, des achats courants, avances d'argent et chèques de la période visée par le relevé et des frais de crédit sur les avances d'argent et les chèques; auquel s'ajoutent : la ou les mensualités de la période visée par le relevé, le montant des achats à paiement reporté exigible à la date du relevé, tout montant en souffrance et toute autre somme prévue par le contrat de la carte. Carte de crédit disponible sans frais d'adhésion et de renouvellement. Détails en magasin. Information en vigueur en date du [jour/mois/année](#).

Exemples des frais de crédit

Taux d'intérêt annuel	Coût annuel		Coût pour une période de 30 jours	
	Solde quotidien moyen		Solde quotidien moyen	
	100 \$	500 \$	100 \$	500 \$
19,9 %	19,90 \$	99,50 \$	1,64 \$	8,18 \$

Le taux d'intérêt annuel peut être applicable à un achat courant, un achat par versement égaux, un achat à paiement reporté, un achat par versements égaux reportés ou des achats multiples par versements égaux.

Financement d'achats multiples à versements égaux reportés (FPR)

Le consommateur fait de multiples achats durant une période de report et paie par versements égaux.

Note légale

Sous réserve de l'approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« Desjardins »). Tous les taux d'intérêt annuels indiqués sont sujets à changement. L'offre « Achats multiples à versements égaux reportés » permet de rembourser, à l'aide d'une carte de crédit émise par Desjardins (« la carte »), plusieurs achats pour la réalisation d'un projet. La somme totale de ces achats est remboursable avec intérêt, au moyen de paiements mensuels égaux. Le montant des paiements mensuels égaux est déterminé à la fin de la période convenue avec le commerçant pour procéder aux achats, laquelle est sans intérêt. À la fin de la période convenue pour procéder aux achats, la somme totale des achats porte intérêt au taux convenu avec le commerçant, lequel est d'au plus 19,9 % l'an. Les paiements mensuels égaux sont inclus dans le paiement minimum dû de la carte. Si le paiement minimum dû n'est pas acquitté à échéance un taux d'intérêt annuel d'au plus 19,9 %, s'applique à la mensualité égale impayée.

Le délai de grâce de la carte est de 21 jours sans intérêts, à partir de la mise à la poste du relevé mensuel ou de sa mise en disponibilité en format électronique, pour acquitter le solde total du relevé sans être obligé de payer des frais de crédit, sauf sur les avances d'argent et les chèques. Le paiement minimum de la carte est constitué de 2 % ou 5 % (selon la carte) du total : du solde indiqué sur le relevé de la période précédente, des frais de crédit applicables aux achats et mensualités impayés à l'échéance de cette période, des achats courants, avances d'argent et chèques de la période visée par le relevé et des frais de crédit sur les avances d'argent et les chèques; auquel s'ajoutent : la ou les mensualités de la période visée par le relevé, le montant des achats à paiement reporté exigible à la date du relevé, tout montant en souffrance et toute autre somme prévue par le contrat de la carte. Carte de crédit disponible sans frais d'adhésion et de renouvellement. Détails en magasin. Information en vigueur en date du [jour/mois/année](#).

Exemples des frais de crédit

Taux d'intérêt annuel	Coût annuel		Coût pour une période de 30 jours	
	Solde quotidien moyen		Solde quotidien moyen	
	100 \$	500 \$	100 \$	500 \$
19,9 %	19,90 \$	99,50 \$	1,64 \$	8,18 \$

Le taux d'intérêt annuel peut être applicable à un achat courant, un achat par versement égaux, un achat à paiement reporté, un achat par versements égaux reportés ou des achats multiples par versements égaux.